

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro
CCDC_240510_036

portant sur

ATTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE DU MARCHÉ DE MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE RELATIF À L'AMÉNAGEMENT D'UNE MICRO CRÈCHE DANS UN BÂTIMENT EXISTANT ET EXTENSION SUR LA COMMUNE DE LODÈVE

Le Président de la communauté de communes Lodèvois et Larzac,

VU le Code de la commande publique et en particulier les articles L.2123-1, R.2123-1 1° spécifiant que le montant des prestations étant inférieur au seuil de deux-cent-vingt-et-un-mille euros Hors Taxes (221 000 € HT), il est fait recours à une procédure adaptée ouverte,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°CC 230704 16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

CONSIDÉRANT le dossier de consultation transmis le 21 mars 2024, par voie dématérialisée, à cinq sociétés,

CONSIDÉRANT les offres remises à la collectivité dans le cadre de cette procédure,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure un marché de mission de contrôle technique relative à l'aménagement d'une micro-crèche dans un bâtiment existant et extension sur la commune de Lodève avec la société Apave infrastructures et construction France, 5 avenue de l'Occitanie, 34760 BOUJAN SUR LIBRON, pour un montant forfaitaire de sept-mille-huit-cent-quatre-vingt-seize euros Hors Taxes (7 896,00 € HT) soit neuf-mille-quatre-cent-soixante-quinze euros vingt centimes Toutes Taxes Comprises (9 475,20 € TTC),

- **ARTICLE 2** : D'imputer la dépense correspondante au budget principal, chapitre 23, article 2313, conformément à l'autorisation de programme 18, opération 18000,

- **ARTICLE 3** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans le rapport d'analyse annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 4** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés et publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20240510-lmc111003-AR-1-
1

Date de télétransmission : 10/05/24


Date de publication : 15/05/2024

Date de notification aux tiers :

Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le dix mai deux mille vingt-quatre,

Le Président
Jean-Luc REQUI

	<p>Mission de contrôle technique relative à l'opération d'aménagement d'une microcrèche, sur la commune de Lodève</p> <p>RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES</p>
<p>COLLECTIVITE : Communauté de communes Lodévois et Larzac</p> <p>OBJET DU MARCHÉ : Mission de contrôle technique relative à l'opération d'aménagement d'une microcrèche, sur la commune de Lodève. Le coût est estimé à 10 000,00 € HT.</p> <p>OBJET DU RAPPORT : Le présent rapport a pour objet de vérifier et d'analyser les offres concernant les prestations ci-dessus.</p> <p>DEROULEMENT DE LA PROCEDURE : 5 entreprises ont été invitées à soumissionner : •ALPES CONTROLES •APAVE SUDEUROPE •DEKRA •SOCOTEC •SUD EST PREVENTION La date limite de remise des offres était fixée au 05 avril 2024, à 12h00.</p>	
<p>2 entreprises ont déposé leur dossier dans les délais impartis : •APAVE SUDEUROPE •SUD EST PREVENTION</p>	<p>3 entreprises n'ont pas répondu : •SOCOTEC •ALPES CONTROLES •DEKRA</p>

CRITERES DU CHOIX DES OFFRES :

Critères	Pondération
1- Valeur technique	60.0 %
2- Prix des prestations	40.0 %

1 - La valeur technique notée sur **60%** est jugée au vu des éléments suivants :

- **Sous-critère 1 :** Adéquation et pertinence de l'organisation du candidat et composition de l'équipe dédiée spécifiquement à la réalisation des prestations par phase de l'opération : nombre d'intervenants, qualifications des intervenants et leur expériences (détailées pour chaque intervenant sur des missions similaires), outils et méthodes de vérification et de suivi : **30%**

Evaluation : Note sur 30

- Standard très élevé : 30
- Réponse améliorée vis-à-vis des prescriptions du CCTP : 25
- Réponse conforme au CCTP : 20
- Réponse peu satisfaisante mais acceptable : 15
- Réponse inacceptable, non renseignée ou pas satisfaisante : 0

- **Sous-critère 2 :** Adéquation et pertinence de l'organisation mise en place par le candidat pour respecter les délais pour chaque phase en nombre de jours : temps dédié aux études, nombre de réunions de travail, temps prévu en réalisation, fréquence et nature des visites sur site : **30%**

Evaluation : Note sur 30

- Standard très élevé : 30
- Réponse améliorée vis-à-vis des prescriptions du CCTP : 25
- Réponse conforme au CCTP : 20
- Réponse peu satisfaisante mais acceptable : 15
- Réponse inacceptable, non renseignée ou pas satisfaisante : 0

La valeur technique sera appréciée au vu des éléments renseignés dans le mémoire justificatif présentant les éléments ci-dessus.

2 - Critère de prix, Pondération : 40%

Evaluation du critère prix : les prix sont évalués par application de la formule suivante : Note du candidat = 40 x montant de l'offre du moins disant / montant de l'offre du candidat.

ANALYSE DES OFFRES :

		APPRECIATION VALEUR TECHNIQUE	
		SOUS-CRITERE 1	SOUS-CRITERE 2
• APAVE		Enjeux du projets parfaitement appréhendés, équipe dédiée présentant toutes les compétences appropriées, 1 interlocuteur privilégié Délais conformes	10,4 jours ingénieur 4,4 jours technicien Total 14,8 jours 3 réunions phase conception 4,7 jours de réunion en phase chantier
			Nombre total de jours dédiés à la mission semble correctement évalué . Le nombre de visite de chantier semble légèrement sous évalué
• SUD EST PREVENTION		Enjeux du projets parfaitement appréhendés, équipe dédiée présentant toutes les compétences appropriées, 1 interlocuteur privilégié Délais conformes	13,3 jours ingénieur 4,5 jours technicien Total 17,8 jours 5 réunions phase conception 18 réunions phase chantier (visite inopinée incluse) Soit 7 jours de réunion en phase chantier
			Nombre de réunions semble légèrement surévalué

		NOTE VALEUR TECHNIQUE		CLASSEMENT SUR CRITERE TECHNIQUE	
		SOUS-CRITERE 1 /30	SOUS-CRITERE 2 / 30		NOTE TOTALE / 60
• APAVE		20	20	40	1
• SUD EST PREVENTION		20	20	40	1


	NOTE PRIX		CLASSEMENT SUR CRITERE PRIX
	PRIX €HT	NOTE / 40	
• APAVE	7 896,00 €	40	1
• SUD EST PREVENTION	8 350,00 €	37,83	2

CONCLUSION : CLASSEMENT FINAL DES OFFRES

Le classement est effectué par le calcul d'une note globale sur 100 obtenue par ajout des notes obtenues pour chacun des critères.

	VALEUR TECHNIQUE		PRIX		NOTE TOTALE /100	CLASSEMENT FINAL
	NOTE TOTALE / 60	CLASSEMENT SUR CRITERE TECHNIQUE	NOTE / 40	CLASSEMENT SUR CRITERE PRIX		
• APAVE	40	1	40	1	80	1
• SUD EST PREVENTION	40	1	37,83	2	77,83	2

CONCLUSION : Il est proposé au pouvoir adjudicateur de retenir l'offre du candidat **APAVE**, pour un montant de **7 896,00 €HT**.

	
RÉDIGÉ PAR : FIONA COUETTE PÔLE TECHNIQUE	
DATE 12/04/2024	